

L'  
E  
C  
H  
O



Les années 80 se sont  
invitées à Duerne

Des Courtines



# Sommaire

## Activités communales

Compte rendu du conseil municipal

Congés d'été de la poste

Centre Social l'Archipel

Bibliothèque

Concert inter-chorales

Mai à vélo

École de Duerne

Mascarade

Mâchon

L'écho de juin sera monté par  
la société de chasse



## PROCES-VERBAL RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 2 AVRIL 2026 – 20h30

L'an deux mille vingt-six, le deux du mois d'avril à vingt heures et trente minutes, en application des articles L2121-7 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (C. G. C. T.), s'est réuni en session ordinaire, le Conseil Municipal de la commune de DUERNE, en ses lieux habituels.

**Date de convocation du Conseil Municipal** 26/03/2026

**Quorum : 8**

**Présents** : M. Benoit VERNAISON ; Mme Solange AURAND ; M. Emilien BLANC ; M. Anthony CUNHA ; Mme Marjorie CELLIER-LAMBERT ; M. Laurent GIAUFFET ; Mme Marie-Thérèse FAYOLLE ; Alain GREGOIRE ; Mme Carole HERSENT ; M. Quentin REYNARD ; Mme Clémence KAMATCHY ; M. Anthony RIVOLLIER ; M. Anthony SOUBEYRAN ; Mme Estelle RAMBAUD

**Secrétaire de séance** : Mme. Marie-Thérèse FAYOLLE

**Absents excusés** ; NEANT

\*\*\*\*\*

### **ORDRE DU JOUR**

- Approbation des Procès-Verbaux des séances du jeudi 5 février 2026 et du vendredi 20 mars 2026

#### **→ FONCTIONNEMENT DU MANDAT**

- Présentation fonctionnement de la collectivité
- Vote des Indemnités de fonction des élus
- Délégations accordées au Maire
- Désignation des commissions communales
- Désignation des représentants aux différentes instances et syndicats
- Ligne de conduite à définir pour les demandes de subventions

#### **→ BUDGETS**

- Etat annuel des indemnités des élus
- Approbation du compte de gestion et du compte administratif du budget CCAS
- Approbation du compte de gestion et du compte administratif du budget « Activités commerciales »
- Affectation du résultat
- Approbation du compte de gestion et du compte administratif du budget Principal
- Vote des taux des différentes taxes
- Vote des budgets primitif 2026 « Budget Activités commercial » et « Budget principal »
- Fongibilité des crédits

#### **→ DIVERS**

- Dispositif d'aide sociale 2026
- Fiscalisation ou budgétisation de la participation au SYDER
- Modification des statuts du SIEMLY
- Chantier « City-stade »
- Diverses demandes de subvention
- Questions diverses

---

#### **APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 5 FEVRIER ET DU 20 MARS**

Monsieur le Maire fait la lecture des procès-verbaux du 5 février 2026 et du 20 mars 2026.  
Ces 2 PV sont approuvés à l'unanimité.

#### **PRESENTATION DU FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITE**

Monsieur le Maire distribue aux élus un petit guide afin de permettre aux nouveaux élus de comprendre le fonctionnement de la collectivité.

#### **☐ VOTE DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS**

L'indemnité du Maire est fixée de droit au taux maximal soit à 44,30% de l'indice maximal de l'échelle indiciaire de rémunération de la fonction publique.

L'indemnité des adjoints est à fixer pour chaque adjoint avec un pourcentage maximal de 11,77% de l'indice maximal de rémunération de la fonction publique. Le montant maximal est fixé à 483,81€ brut par mois.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le taux de rémunération des adjoints à 11,77% de l'indice maximal indiciaire de rémunération de la fonction publique

#### **☐ DELEGATION ACCORDEES AU MAIRE**

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que les délégations permettent au Maire d'agir sans attendre les réunions du conseil municipal. Chaque décisions prises dans le cadre d'une délégation est retranscrite aux membres du conseil à la réunion du conseil municipal suivante.

Le conseil décide à l'unanimité d'accorder les délégations suivantes au Maire :

- Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget dans la limite de 10 000€
- Décider de la révision du louage de choses
- Accepter les indemnités de sinistre afférentes aux différents contrats d'assurance ;
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire,
- Prendre les décisions mentionnées aux articles L.523-4 et L.523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune et de conclure la convention prévue à l'article L. 523-7 du même code ;
- Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- Exercer, au nom de la commune, le droit d'expropriation pour cause d'utilité publique prévu au troisième alinéa de l'article L.151-37 du code rural et de la pêche maritime en vue de l'exécution des travaux nécessaires à la constitution d'aires intermédiaires de stockage de bois dans les zones de montagne ;

- Demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions dans les conditions
- Exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation.
- D'admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant maximal de 200€
- Autoriser les mandats spéciaux que les membres du conseil municipal peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais afférents prévus à l'article L. 2123-18 du présent code.

**DESIGNATION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

Le conseil municipal a créé 8 commissions :

Urbanisme	Alain GREGOIRE, Marie-Thérèse FAYOLLE, Quentin REYNARD, Anthony SOUBEYRAN
Finances / budget	Marie-Thérèse FAYOLLE, Anthony CUNHA, Marie-Line BALMONT, Alain GREGOIRE
Communication – Patrimoine – Culture - Tourisme	Marie Line BALMONT, Carole HERSENT, Marjorie CELLIER, Estelle RAMBAUD, Clémence KAMATCHY
Affaires scolaires – petite enfance – jeunesse – sport et loisirs	Anthony CUNHA, Estelle RAMBAUD, Laurent GIAUFFRET, Clémence KAMATCHY, Anthony SOUBEYRAN
Bâtiment	Anthony CUNHA, Quentin REYNARD, Anthony RIVOLLIER, Alain GREGOIRE
Voirie	Alain GREGOIRE, Emilien BLANC
Aménagement urbain – fleurissement	Marie-Thérèse FAYOLLE, Emilien BLANC, Anthony RIVOLLIER, Solange AURAND
Commission sociale	Marie-Thérèse FAYOLLE, Marie-Line BALMONT, Carole HERSENT, Marjorie CELLIER, Solange AURAND, Anthony RIVOLLIER

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS AUX DIFFERENTES INSTANCES ET SYNDICATS**

Liste des délégués	délégué	suppléant
SIEMLY	Anthony SOUBEYRAN	Anthony RIVOLLIER
	Anthony CUNHA	
SYDER	Benoit VERNAISON	Carole HERSENT
ADMR	Marie-Thérèse FAYOLLE	Clémence KAMATCHY
Office du tourisme	Carole HERSENT	Marjorie CELLIER-LAMBERT
Sima Coise	Alain GREGOIRE	Carole HERSENT
SEMCODA	Benoit VERNAISON	Solange AURAND
Groupeement des 4 cantons	Emilien BLANC	Quentin REYNARD
Centre socio-culturel	Estelle RAMBAUD	Clémence KAMATCHY

Divers référents et correspondant	référents
Correspondant défense	Laurent GIAUFFRET
Correspondant défense incendie	Solange AURAND
Référent ambroisie	Anthony RIVOLLIER
Référent frelons asiatiques	Alain GREGOIRE
RGPD	Carole HERSENT

Pour la commission communale des impôts directs locaux, Monsieur le Maire propose 24 noms qui sont validé à l'unanimité par le conseil municipal. La direction régionale des finances publiques choisira les membres de la commission parmi ces propositions.

#### LIGNES DE CONDUITES A DEFINIR POUR LES DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire explique qu'afin d'être cohérent tout au long du mandat, il est intéressant de se fixer une ligne de conduite à tenir pour les différentes demandes de subventions.

Par conséquent, le conseil municipal décide les éléments suivants :

- Clubs de sports pour les mineurs : 40€ par élève duernois
- Clubs de sport pour adultes : pas de subventions
- MFR / écoles /centres de formations : pas de subventions
- Culturelles : à débattre en conseil en fonction des demandes
- Sociales : suivre l'avis de la commission sociale

#### COMPTE-ADMINISTRATIF BUDGET ACTIVITES COMMERCIALES, CCAS ET PRINCIPAL

Monsieur le Maire expose les résultats **du budget activités commerciale** :

Dépenses de fonctionnement : 5 632,74€  
 Recettes de fonctionnement : 41 046,72€  
 Report année 2024 : 479,62€  
**Résultat de fonctionnement 2025 : 35 893,60 €**

Dépenses d'investissement : 64 954,33€  
 Recettes d'investissement : 185 000,00€  
 Report année 2024 : - 149 828,64€  
**Résultat d'investissement 2024 : - 29 782,97€**

Monsieur le Maire expose les résultats **du budget CCAS** suite à sa dissolution au 31/12/2025. Son excédent sera reversé au budget principal :

Dépenses de fonctionnement : 1 273,00€  
 Recettes de fonctionnement : 0€  
 Report année 2024 : 2 224,74€  
**Résultat de fonctionnement 2025 : 951,74 €**

Monsieur le Maire expose ensuite les résultats **du budget principal** :

Dépenses de fonctionnement : 515 275,03€  
 Recettes de fonctionnement : 798 341,09€  
 Report 2024 : 58 949,76€  
**Résultat de fonctionnement 2025 : 342 015,82€**

Dépenses d'investissement : 617 750,47€  
 Recettes d'investissement : 889 849,47€  
 Report 2024 : - 298 354,36€  
**Résultat d'investissement 2025 : - 26 255,36€**

Monsieur le Maire se retire de la salle. Marie-Thérèse FAYOLLE, 1ère adjointe demande au conseil municipal de délibérer sur les résultats de ces comptes administratifs. Le conseil municipal valide à l'unanimité.

**VOTE DES COMPTES DE GESTIONS 2025**

Monsieur le Maire expose les comptes de gestion 2025. Ils sont conformes aux comptes administratifs et sont donc validés à l'unanimité.

**VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES**

Monsieur le Maire propose de ne pas modifier les taux cette année.

Le conseil valide cette proposition.

Les taux 2026 sont donc validés comme suit :

- Taxes foncières bâties : 30%
- Taxes foncières non bâties : 46,49%
- Taxes d'habitation : 16,15%

**AFFECTATION DU RESULTAT**

L'affectation du résultat correspond à une partie du résultat de fonctionnement que l'on affecte à l'investissement.

Le conseil municipal décide d'affecter les montants suivants :

Budget activités commerciales : 32 500 €

Budget principal : 220 000 €

**VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2026**

○ **Budget activités commerciales**

● **Fonctionnement :**

Dépenses : 51 393,60€

Recettes : 51 393,60€

● **Investissement :**

Dépenses : 65 883,60€

Recettes : 65 883,60€

○ **Budget principal :**

● **Fonctionnement :**

Dépenses : 750 803,56€

Recettes : 750 803,56€

● **Investissement :**

Dépenses : 806 707,56€

Recettes : 806 707,56€

Le conseil municipal valide ces budgets à l'unanimité.

**FONGIBILITE DES CREDITS**

La fongibilité des crédits consiste à transférer des crédits d'un chapitre à un autre, sans avoir recours à une décision modificative. Le conseil municipal doit fixer le pourcentage des crédits ouverts qui peuvent être transférés.

Le conseil municipal fixe à 7,5% le taux des crédits ouverts pouvant être transférés dans chapitre à un autre dans le cadre de la fongibilité des crédits.

#### **DISPOSITIF D'AIDES SOCIALES 2026**

Le Maire rappelle que lors de sa séance du 09/10/2025, le CCAS a été dissous au 31/12/2025 et que suite à cette dissolution, la commune exerce directement les attributions mentionnées au code de l'action sociale et des familles auparavant dévolues au CCAS ainsi que celles en matière de demande de RSA et de domiciliation. Afin que la commune puisse mettre en place un dispositif d'aides sociales à caractère exceptionnel et d'urgence destiné à répondre à des situations sociales critiques ponctuelles rencontrées par des administrés résidant sur la commune et pour respecter le secret de la vie privée et de la protection des données à caractère personnel, il est décidé d'autoriser le Maire, après avoir consulté la commission sociale communale d'accorder des aides financières directes ou la prise en charge de factures urgentes. Il est décidé que le montant maximum de l'aide individuelle est fixé à 1000€ par demandeur résidant sur la commune depuis au moins 1 an, et par an dans la limite du budget communal voté.

#### **CHOIX DU MODE DE PARTICIPATION AU SYDER**

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal que la participation de la commune au SYDER pour 2026 s'élève à 45 741,80 €.

Comme chaque année, la commune a le choix de fiscaliser, de budgétiser totalement ou partiellement cette participation.

Il précise que dans cette somme est compris le montant du raccordement de la nouvelle STEP à savoir 2 171,86 € pour 2026, ainsi que le changement de l'éclairage du stade pour 21 570,35€, qu'il ne souhaite pas fiscaliser.

Il propose de budgétiser la somme de 23 742,21 et de fiscaliser le reste de la participation à savoir la somme de 21 999,59€. Le conseil valide cette proposition à l'unanimité.

#### **MODIFICATION DES STATUTS DU SIEMLY**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que les statuts du SIMELY sont à modifier et que ceux-ci doivent être validés par l'ensemble des collectivités adhérentes. Le conseil municipal valide à l'unanimité ces nouveaux statuts

#### **CHANTIER CITY-STADE**

Les travaux sont en cours. La fin de chantier est prévue mi-juin.

#### **DIVERSES DEMANDES DE SUBVENTIONS**

La commune a reçu plusieurs demandes de subventions. Le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- MFR St Romain de Popey : refusé
- Lycée des Monts du lyonnais : refusé
- La symphoriette : 40 € par enfants duernois soit 360€ pour 9 enfants
- Demande d'aide pour un particulier pour le BAFA : refusée
- Les amis de la bibliothèque : ils reçoivent un intervenant pour une animation « bandes dessinées » qui a un coût de 310,47€. 8 personnes souhaitent que la commune finance l'intégralité de cette prestation, 6 personnes préfèrent en prendre qu'une partie en charge, 1 personne s'abstient. A la majorité, le conseil municipal versera une subvention de 310,47 € représentant l'intégralité de la prestation.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- La 1<sup>ère</sup> réunion de la commission fleurissement aura lieu le 8 avril à 20h30
- **La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le mercredi 6 mai à 20h30**

Fin de séance à 23h30

Le Secrétaire de séance  
Marie-Thérèse FAYOLLE

Le Maire,  
**Benoit VERNAISON**

# Congés

L'agence postale communale  
sera fermée

Samedi 30 mai

Au lundi 08 juin 2026

Réouverture le mardi 09 juin  
à 9h00

Pendant la fermeture tous les  
objets avisés seront en  
instance au bureau de poste  
de St Martin en Haut

# APRÈS MIDI JEUNES

Le 28 juillet à Duerne  
( Salle des fêtes)

Un espace de jeux et d'activités  
réservé au + de 10 ans. En présence  
d'une animatrice

## 10-15 ANS

En lien avec les accueils de loisirs du village  
Les enfants de 10-12 ans inscrits à l'accueil de loisirs sont  
automatiquement inscrits à l'après-midi jeune

Gratuit, inscription 06.73.61.90.51  
jeunesse@centresocial-archipel.fr



# Fiche d'inscription 2026

Semaine du 27 au 31 juillet 2026

Enfant Nom/ <del>Prénom</del>	Date de naissance	Lu 27	Ma 28	Me 29	Je 30	Ve 31	Participation Adhésion CSC + CAF	Total par enfant
							TOTAL	

Veillée ado : +5€

### Mode de règlement

O Chèque : ..... €                      O Espèce : .....€  
 O Chèque vacance/CESU : .....€    O Autres : .....€

Date d'encaissement au 10 juillet 2026, si problème merci de préciser la date d'encaissement .....

Une cotisation sera demandée pour chaque inscription:  
 adhésion à l'Archipel (4€ / 1er enfant et 1€ pour les suivants) + amplitude  
 horaire CAF (1€ / enfant)

### Renseignement adhésions centre social

O J'ai déjà payé l'adhésion de mon/mes enfants (*noms et prénoms*)..... à l'Archipel en les inscrivant sur les accueils de loisirs de (*nom du village*).....  
 O J'ai déjà payé l'adhésion de mon/mes enfants (*noms et prénoms*).....à l'Archipel sur une activité durant l'année 2025-2026

### Documents à fournir avec la fiche d'inscription :

- O Une fiche de renseignement/sanitaire par enfant
- O Une attestation d'assurance avec **obligatoirement** la mention "**EXTRASCOLAIRE**"
- O Une attestation du quotient familial CAF ou MSA comportant le n° d'adhérent (à défaut le tarif I plus élevé sera appliqué).
- O Les photocopies du carnet de vaccination.
- O Bons vacances MSA (si concerné)
- O Le règlement (chèque libellé à l'ordre du CS Archipel)
- O Les chèques vacances non complétés et CESU garde d'enfants

J'ai pris connaissance du règlement intérieur des accueils de loisirs et j'en accepte les conditions.  
 (Règlement consultable via : <https://www.centresocial-archipel.fr>)

Signature(s)



# café

## LITTERAIRE



**Thème : le futur**

(anticipation, science fiction, ...)

Bibliothèque de Duerne

**JEUDI 28 MAI**

**14H**



# **Fermeture exceptionnelle de votre bibliothèque**

**le dimanche 24 mai 2026**



**Merci de votre compréhension**



# CONCERT INTER-CHORALES

Yzeron, Bessenay et Meys

Vendredi 29 mai 20h30

Eglise de Duerne



*Chants du monde et chansons*

*Cheffe de Choeur : Cécile PIEPLU*



**Renseignements**

**06 16 18 07 98**

*Participation libre*

Monts du  
Lyonnais  
Communauté  
de communes

MAI

à

vélo

Samedi

30  
mai

10h  
18h

Rendez-vous pour  
une journée familiale,  
conviviale et festive  
autour du vélo

Sainte-Foy  
l'Argentière

Parking du complexe Joseph Vinay

ANIMATIONS POUR PETITS  
ET GRANDS, TEMPS D'ÉCHANGE,  
ATELIER DE RÉPARATION,  
BOURSE À VÉLO, SPECTACLE

GRATUIT - TOUT PUBLIC  
PROGRAMME COMPLET  
[www.cc-montsdulyonnais.fr](http://www.cc-montsdulyonnais.fr)

Tims

CEE Les certificats  
D'ÉCONOMIES  
D'ÉNERGIE



pont et  
pignons



# La Gazette des écoliers

Mai

*Lucie Albon, autrice et illustratrice, à l'école de Duerne*

*Ce mardi 28 avril, Lucie Albon, autrice et illustratrice de talent est venue à l'école des Courtines afin d'animer une séance d'arts plastiques auprès des élèves de CP et de CE. Chargée de confectionner des décors pour un spectacle de l'école de danse de Saint-Clément les places, cette autrice intervient depuis quelques temps dans plusieurs écoles des Monts du Lyonnais. Notre classe a donc été un des maillons de cette chaîne, le flambeau étant prochainement passé à une autre école. De magnifiques casseroles en carton ayant été exposées, Lucie Albon a donc proposé aux enfants 2 ateliers : le premier consistait à découper des végétaux dans du papier, végétaux qui seraient ensuite collés sur lesdites casseroles. Le second travail consistait à peindre ces « gamelles », le décor requis étant constitué de divers végétaux où les couleurs seraient reines...*

*Très satisfaite du résultat, Lucie a félicité les enfants pour leur travail et leur application.*

*Vous pourrez retrouver les différents ouvrages de cette autrice-illustratrice en librairie, notamment « un lapin dans la main » et « Magimage ».*

P. Veyret



### *Un envol de couleurs pour un bel anniversaire*

*Nous avons eu le privilège d'être conviés à célébrer l'anniversaire de l'enseigne de la Jardinerie de Duerne .*

*Pour marquer cet événement nous avons participé à un lâcher de ballons. Les enfants ont attendu avec impatience ce moment magique pour laisser s'envoler leur petits ballons colorés sur lequel nous avions attaché leur étiquette prénom.*

*Un temps convivial et magique pour tous avec pleins de couleurs dans le ciel ; merci à toute l'équipe pour cette invitation et le goûter partagé.*

*V. Bouchut*



### *Visite à la ferme pour les élèves de maternelle*

*Nous avons visité avec plaisir la ferme du Gaec du bonheur à St martin en Haut. Une belle sortie avec au programme : traite des vaches, donner à manger aux petits veaux, caresser les lapins, rendre visite aux poules, monter sur un tracteur sans oublier le sentier pieds nus . Emilie nous a expliqué comment on traite les vaches, visite de la salle de traite, comment est collecté le lait et la production de produits laitiers.*

*En fin de journée, nous avons pu essayer de faire du beurre et le déguster et nous avons tous bu un verre de lait.*

*Une journée complète à la ferme avec le pique-nique sur place et un beau soleil. Une belle journée ensemble pleine de découvertes.*



### *Voyage immersif au cœur du Moyen Âge pour les CM*

*Du lundi 27 au jeudi 30 avril, les élèves de la classe de CM ont embarqué pour une aventure mémorable et éducative. Leur destination : Verrières en Forez, cadre idéal pour une classe de découverte entièrement dédiée à la fascinante période du Moyen Âge.*

*Pendant ces quatre jours riches en activités, les jeunes explorateurs ont eu l'opportunité de*

*s'immerger totalement dans la vie médiévale. Leurs mains ont donné vie à l'histoire en fabriquant des objets emblématiques : chacun est reparti avec sa propre épée en bois, une bourse en cuir authentique, et un bouclier orné de ses armoiries personnelles, qu'ils ont fièrement dessinés.*

*L'apprentissage ne s'est pas limité aux ateliers manuels. Les enfants se sont initiés à l'art délicat de la calligraphie, découvrant avec émerveillement l'écriture au calame, comme les moines copistes d'antan. Leurs papilles ont également été à la fête lors d'un véritable festin médiéval, où ils ont pu goûter aux saveurs et aux ambiances de l'époque, partageant un repas convivial et dépaysant.*

*Le point culminant de leur séjour fut sans doute le tournoi organisé au majestueux château de Sail sous Couzan. Dans ce cadre historique, les apprentis chevaliers et damoiselles ont pu tester leurs compétences et leur esprit d'équipe, clôturant leur immersion par des moments de jeu et de partage inoubliables.*

*C'est avec des souvenirs plein la tête, des connaissances nouvelles et le cœur léger que les élèves sont revenus de Verrières en Forez, unanimement enchantés par ce voyage temporel qui restera gravé dans leurs mémoires.*

*S. Madrid*





### ***Sciences au collège !***

*Le vendredi 24 avril, les élèves de la classe de CM ont eu la chance de se rendre au collège privé de Saint-Martin-en-Haut afin de participer à une activité scientifique encadrée par la professeure de sciences, Mme Nogeyra.*

*À leur arrivée, les élèves ont été chaleureusement accueillis au laboratoire du collège, où ils ont découvert un véritable espace dédié aux expériences scientifiques. Après une présentation du matériel et des consignes de sécurité, ils ont pu se mettre dans la peau de jeunes chercheurs.*

*Au cours de cette séance, les élèves ont travaillé sur la respiration des végétaux. Grâce à l'utilisation de microscopes, ils ont observé différents échantillons et appris à mieux comprendre le fonctionnement des plantes ainsi que les échanges gazeux indispensables à leur développement. Cette activité leur a permis de découvrir de nouvelles méthodes d'observation tout en développant leur curiosité scientifique.*

*Très attentifs et enthousiastes tout au long de l'atelier, les élèves ont particulièrement apprécié cette expérience enrichissante et ludique, qui leur a permis de découvrir le laboratoire du collège et de partager un moment privilégié autour des sciences.*

*S. Madrid*



### **Passage du permis internet !**

*Le mardi 21 avril, les élèves de la classe de CM ont passé leur permis internet en présence des gendarmes, que nous remercions chaleureusement pour leur intervention et leur disponibilité.*

*Depuis plusieurs semaines, les élèves travaillaient en classe sur les règles de prudence et de sécurité à adopter sur Internet. À travers différentes activités et échanges, ils ont appris à mieux utiliser les outils numériques, à reconnaître les dangers du web et à adopter les bons réflexes pour naviguer en toute sécurité.*

*À l'issue de cette préparation, les gendarmes sont venus faire passer l'évaluation officielle aux élèves. Très appliqués et motivés, tous les élèves ont réussi leur permis internet avec succès. Ils étaient particulièrement fiers de recevoir leur diplôme, récompensant leur sérieux et leur investissement tout au long du projet.*

*Cette action éducative a permis de sensibiliser les enfants à un usage responsable d'Internet, un apprentissage essentiel dans leur vie quotidienne.*

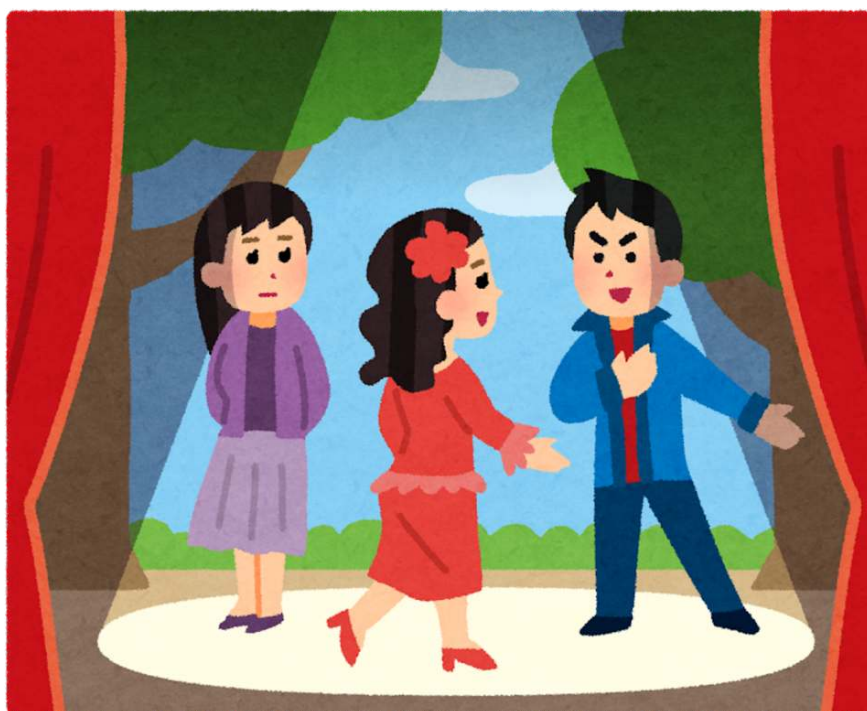
*S. Madrid*



*Bonne lecture !*

# **Théâtre à l'école**

**Les élèves des classes  
de CP-CE et de CM  
vous invitent à assister à leur  
représentation théâtrale  
le mardi 26 mai à 14h30  
à la salle des fêtes**



THÉÂTRE DUERNE  
mascârâde

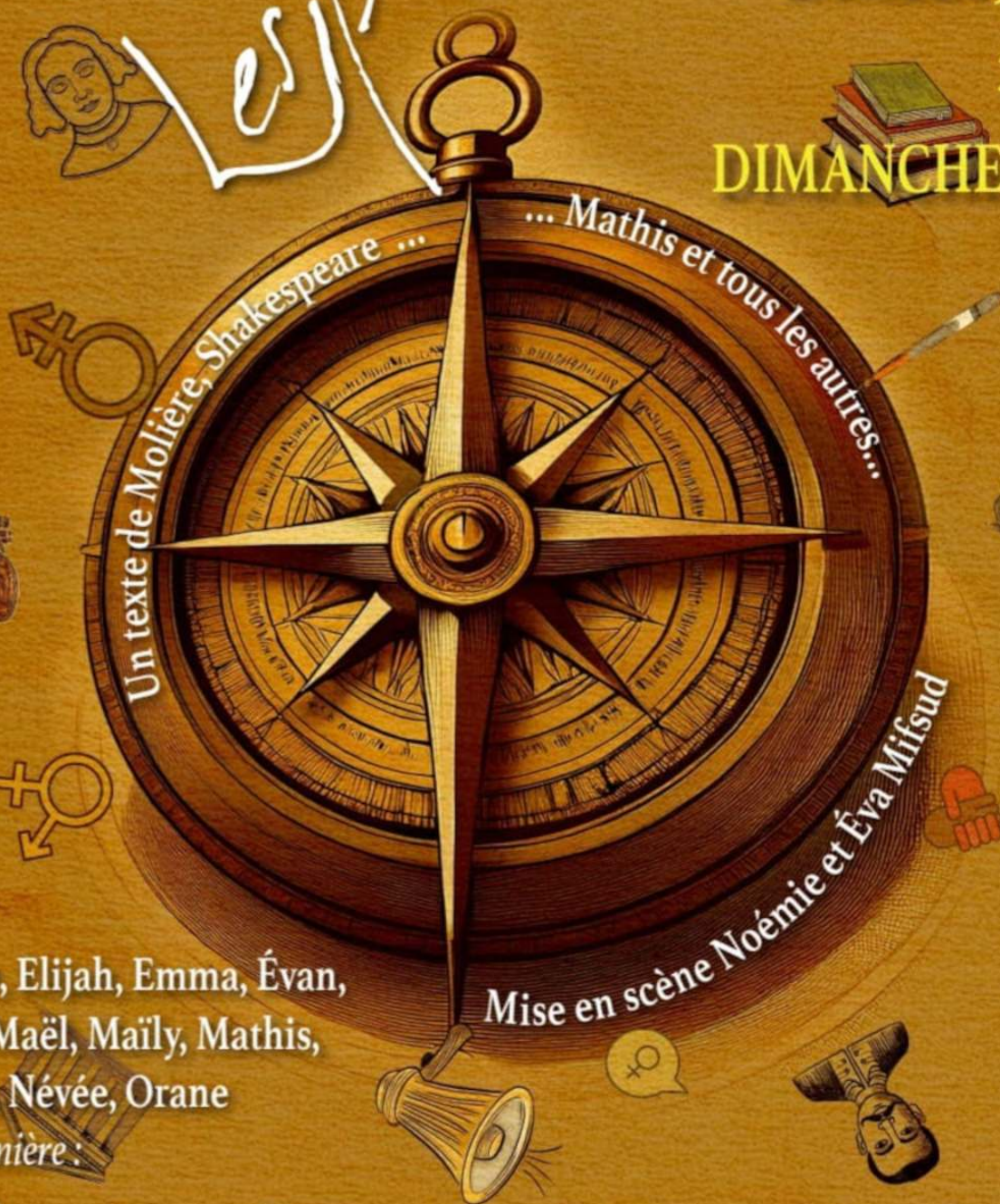
# Les Hourroles

SAMEDI 30 MAI

20H00

DIMANCHE 31 MAI

15H00



Avec :

Camille, Elijah, Emma, Évan,  
Léana, Maël, Maïly, Mathis,  
Nathan, Névée, Orane

Régie lumière :

Noémie

Réservations au  
06 48 22 22 01

ou sur HelloAsso >>>



SALLE DES FÊTES  
DE DUERNE

Salle des Fêtes • Rue des Écoles 69850 Duerne • Tarif : 5€ / 8€

Petite restauration sur place  
en soutien à l'association et au séjour au festival d'Avignon !



**Confrérie de la Noble Rosette,  
du Fin Saucisson et du Bon Jésus  
des Monts du Lyonnais**



Vous propose son  
**MÂCHON**  
BUFFET A VOLONTE  
--- OUVERT A TOUS---

**Samedi 6 Juin 2026**

de 8h30 à 11h

**Places  
Limitées  
190**

**DUERNE**  
**(RHÔNE)**

**Salle des Fêtes**  
**18 rue des Ecoles**  
**69850 DUERNE**

**PARTICIPATION 15€** (moins de 12 ans : 7€)  
BOISSON EN SUS



**Réservation souhaitable**

**(Date limite : 1<sup>er</sup> Juin 2026 à 18h)**

**Inscriptions (nom, prénom, nombre de personnes et mail)**

**-soit par le SITE : [confrerie-rosette.com](http://confrerie-rosette.com) (onglet contact)**

**-soit par SMS : 06 07 63 77 38**

Siège social : Mairie – place du Marché 69590 SAINT SYMPHORIEN SUR COISE  
N° SIRET : 829 113 091 00013 – Références bancaires : IBAN : FR76 1780 6002 6304 1273 1688 601  
Email : [confrerie.rosette@gmail.com](mailto:confrerie.rosette@gmail.com)